



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Le Préfet

Rennes, le **27 OCT. 2023**

Monsieur,

Par courrier parvenu à mes services le 17 août 2023, vous m'avez adressé un recours gracieux concernant la décision du 21 juin 2023 de ne pas dispenser d'évaluation environnementale le projet de construction de 42 abris à volailles avec toiture photovoltaïque sur deux parcours plein air à Plounévez-Quintin (22), enregistré sous la référence G-2023-010725.

La décision de soumission à évaluation environnementale comporte trois principales motivations :

- les impacts possibles sur le paysage au regard de la visibilité des sites à partir des routes et habitations voisines dans un paysage marqué par la proximité d'unités paysagères emblématiques ;
- les impacts potentiels sur la circulation de la faune sauvage au regard de la nature des aménagements et des usages projetés ;
- les risques de pollution de l'eau par lixiviation des déjections des volailles pour le site Ménézan, voisin du cours d'eau le Blavet.

Les éléments transmis dans le cadre de votre recours n'apportent pas d'éléments supplémentaires probants concernant l'incidence paysagère du projet, qui justifie en elle-même la nécessité d'une évaluation environnementale, compte tenu de la sensibilité du secteur sur ce plan.

En conséquence, je maintiens ma décision de ne pas dispenser d'évaluation environnementale ce projet.

Les autres aspects évoqués dans la décision seront à traiter dans l'étude d'impact.

Cette décision ne préjuge pas de l'intérêt ni de l'opportunité du projet. J'appelle enfin votre attention sur le caractère proportionné de l'étude d'impact requise, en rapport avec l'importance du projet et de ses incidences potentielles sur l'environnement, comme spécifié à l'article R. 122-5 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Yves LE BEL
Président NOVAFRANCE Energy
Arteparc de Bachasson – Bât C
Rue de la carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL

Copie : M. le Préfet des Côtes-d'Armor

Philippe GUSTIN